



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 9 MARS 2022

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2022-016 / 7-1-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 3 mars 2022, se sont réunis à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, A. FAVIER, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, N. JULLIARD, E. LAROCHE-JOUBERT, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS-BERNARD, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Représentés : H. BARADEL, F. BRABRI, F. DUFFOUR, N. FAYOLLE, C. MOLLIER-SABET.

Le secrétaire de séance désigné est B. SARRAT.

OBJET : FINANCES / BUDGET PRIMITIF : Vote des budgets primitifs 2022 budget annexe réseau de chaleur

Rapporteur : Yves ALLARDIN

EXPOSE : Le Budget Primitif 2022 est soumis au Conseil Municipal pour approbation conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1611-1 et suivants.

Il est rappelé que par délibération en date du 25 septembre 2019, le principe d'un vote du Budget annexe réseau de chaleur par nature a été retenu.

Le 19 janvier 2022, conformément aux dispositions de la loi 92.128 du 6 février 1992, et à l'article 107 de la loi « nouvelle organisation territoriale de la république » (loi NOTRe) du 7 août 2015 le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2022.

L'équilibre du Budget annexe réseau de chaleur, pour l'exercice 2022, s'établit ainsi (premier budget voté):

Budget (L)	Section (L)	Sens (L)	Mt inscription
RESEAU DE CHALEUR	FONCTIONNEMENT	DEPENSE	80 500,00
	FONCTIONNEMENT	RECETTE	80 500,00
	INVESTISSEMENT	DEPENSE	2 342 765,00
	INVESTISSEMENT	RECETTE	2 342 765,00

Le budget annexe réseau de chaleur est voté **par chapitre**, en fonctionnement comme en investissement, avec l'opération suivante :

- n°28 : chaufferie bois

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances, Administration générale, Commerces et Sécurité en date du 28 février 2022,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe Réseau de Chaleur.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (35 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT